

arrêtée à la date du 26/05/2023



**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Collectivité : 30500 - ETAPLES PORT DE PLAISANCE

Exercice 2023

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Centre des Finances Publiques  
SGC de Montreuil-sur-Mer  
66, Chaussée Marcadée  
62170 ECUIRES

A, le 30 mai 2023

*Jacky LEVEUGLE*  
Inspecteur divisionnaire  
des Finances Publiques

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1,69 €	
6542	0,00 €	
Total	1,69 €	

A *Étaples* Le  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRESENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2018	T-368	GOETGHELUCK Michel	0,09	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>GOETGHELUCK Michel (Total pour le débiteur)</b>	<b>0,09 €</b>				
2019	T-388	MOREL Jean Louis	0,80	RAR inférieur seuil poursuite			
2019	T-56	MOREL Jean Louis	0,80	RAR inférieur seuil poursuite			
		<b>MOREL Jean Louis (Total pour le débiteur)</b>	<b>1,60 €</b>				
		<b>Grand Somme</b>	<b>1,69 €</b>				